



Position de la Fédération française de handball sur le port du foulard

La FFHandball tient à rappeler qu'à date, et en application de la réglementation de l'IHF, le port du foulard, adapté à la pratique sportive, est autorisé en entraînement comme en compétition pour les joueuses. Cette réglementation internationale est rappelée en annexe à laquelle les règlements fédéraux renvoient.

La FFHandball ayant été interpellée sur le sujet ces dernières semaines, le bureau directeur de la Fédération a décidé d'ouvrir une concertation avec l'ensemble des parties prenantes (ligues, comités, clubs) dans la perspective du prochain conseil d'administration fédéral prévu à l'automne qui, sur la base de cette concertation, sera saisi du sujet.

Concernant les arbitres, leur situation est différente. En effet, selon la réglementation nationale française¹, les arbitres sont considérés comme exerçant une mission de service public et sont donc soumis au principe de neutralité comme tout agent public². Dès lors, un arbitre n'est pas autorisé à porter un signe marquant son appartenance à une religion.

De manière générale, la FFHandball entend rappeler qu'elle veille au respect des valeurs fondamentales du handball et notamment celle de favoriser l'égalité des chances, la cohésion et le lien entre tous les acteurs du handball et de refuser toute forme de discrimination.

La FFHandball ne saurait tolérer des discriminations relatives au genre, aux apparences ou capacités physiques, à la condition sociale, aux préférences sexuelles, aux opinions religieuses ou politiques.

¹ Art. L. 223-2 du code du sport ;

² Circulaire ministérielle du 15 mars 2017 relative au respect des principes de laïcité et de neutralité de la fonction publique




Règles de jeu de l'IHF : Règlement pour les équipements de protection et accessoires

10. Vêtements

Résumé :

- Les pantalons sont interdits (sauf pour le gardien de but).
- Quatre éléments (sous-short + genouillères + manchons de compression pour mollets + chaussettes) sont autorisés. Ils doivent être séparés les uns des autres.
- Les manchons de compression (bras) et les manches longues doivent avoir une couleur identique à la couleur dominante du maillot.
- Le sous-short doit avoir une couleur identique à la couleur dominante du short.
- Les manchons de compression (mollets) doivent être de la même couleur que les chaussettes.
- Les chevillères doivent être de la même couleur que les chaussettes.
- Les coudières et genouillères peuvent être de n'importe quelle couleur.

Eléments	Exemples	Décision	Commentaires
Foulards pour le sport		Autorisé	Les foulards pour le sport de couleur unie sont autorisés. Si plusieurs joueurs d'une équipe utilisent des foulards, ils doivent être de la même couleur .
Foulards non sportifs		Interdit	Les foulards non sportifs sont interdits.